

# DÉLIBÉRATION n° CR-04-05-2023-01 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE



Séance du 4 mai 2023

Compte rendu de la Commission de la recherche  
du 30 mars 2023

## La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 30 mars 2023 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée par 23 voix pour et 2 abstentions.

Fait à Poitiers, le 4 mai 2023  
Le Vice-président de la recherche,  
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 22-05-2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet 'Télerecours citoyens', en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.





**Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche**

**Séance du 30 mars 2023**

**Présents : Michel AUDIFFREN ; Pascal BOURDON ; Pascal CARATO ; Olivier COUSSI ; Christophe GENDREAU-TOUCHAIS ; Yves GERVAIS ; Claude LAFOREST ; Jean-Claude LECRON ; Denis LEMONNIER ; Laurence LETURMY ; Christophe MAGAUD ; Théo MARTINEAUD ; Aubin PENNA ; Laurence PIRAULT-ROY ; Yannis POUSSET ; Catherine RANNOUX-WESPEL ; Victor RAUD ; Raphaël THUILLIER ; Cécile TREFFORT**

**Excusés : /**

**Procurations :**

**Jean-Marc BERJEAUD donne procuration à Yves GERVAIS ;  
Marie-Paule BESLAND donne procuration à Yves GERVAIS ;  
Delphine BON donne procuration à Pascal CARATO ;  
Noël BRUNETIERE donne procuration à Laurence LETURMY ;  
Antoine CLAEYS donne procuration à Laurence LETURMY ;  
François DUBASQUE donne procuration à Cécile TREFFORT ;  
Afsaneh GAILLARD donne procuration à Michel AUDIFFREN ;  
Jean-Pierre GAZEAU donne procuration à Yannis POUSSET ;  
Lucie KARAYAN-TAPON donne procuration à Pascal CARATO ;  
Thierry SAUZEAU donne procuration à Cécile TREFFORT**

**Invités : Rodolphe VAUZELLE**

**NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.**

## Ordre du jour

### Commission Recherche en formation plénière :

#### I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 9 mars 2023

#### II - Présentation des PEPR et du dispositif France 2030 - Rodolphe VAUZELLE, Délégué Régional Académique à la Recherche et à l'Innovation

#### III - Positionnement et missions du collège et des écoles doctorales

#### IV- Examen du projet de règlement intérieur de la MSHS

#### V - Examen des demandes de soutien pour équipements scientifiques 2023

#### VI - Informations diverses

#### VII - Questions diverses

Yves GERVAIS ouvre la séance à 13h30.

**Commission Recherche en formation plénière :**

***Voir power-point de présentation en annexe.***

M. GERVAIS propose d'ajouter un point à l'ordre du jour consacré à la décharge d'enseignement sur subvention recherche (ANR JCJC, etc.). Les membres de la Commission Recherche acceptent d'examiner ce nouveau point qui sera soumis à délibération pour avis avant transmission au CA.

**I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 9 mars 2023**

***Voir compte rendu en annexe.***

***La Commission Recherche approuve à l'unanimité le compte rendu de la Commission Recherche du 9 mars 2023.***

**II - Présentation des PEPR et du dispositif France 2030 - Rodolphe VAUZELLE, Délégué Régional Académique à la Recherche et à l'Innovation**

***Voir power-point de présentation en annexe.***

Rodolphe VAUZELLE est Délégué Régional Académique à la Recherche et à l'Innovation. Il présente les Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) et le dispositif France 2030.

France 2030 s'appuie sur l'expérience des PIA (PIA 1 2010, PIA 2 2014, PIA 3 2017). En 2020, le PIA 4 est doté de 20 Md€, dont 11 Md€ intégrés au plan France Relance. En 2021, il sert de support au lancement de France 2030 par le Président de la République : 34 Md€ supplémentaires sont mobilisés pour mieux vivre, mieux comprendre et mieux produire, soit un total de 54 Md€.

France 2030 : principes

- 50% des crédits de France 2030 consacrés à la décarbonation (0 dépense défavorable à l'environnement),
- 50% de France 2030 consacré aux acteurs émergents,
- Accepter la prise de risque et l'échec,
- Investissements dans l'innovation ET dans l'industrialisation (changement de doctrine par rapport aux PIA),
- les enveloppes pourront toutes évoluer en fonction des besoins.

France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, pour le compte de la Première ministre, en lien avec les ministères concernés.

France 2030 est mis en œuvre par l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Agence de la transition écologique (ADEME), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

France 2030 : 10 objectifs

- Mieux produire :
  - . Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR),
  - . Devenir le leader de l'hydrogène vert,
  - . Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35%,
  - . Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030,
  - . Produire le 1<sup>er</sup> avion bas carbone,

- Mieux vivre :
  - . Investir dans une alimentation saine, durable et traçable,
  - . Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain,
  - . Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs,
- Mieux comprendre le monde :
  - . Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites,
  - . Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant,

Les 10 objectifs s'appuient sur 6 leviers transversaux :

- Dans le champ des matières premières, sécuriser, autant que possible, l'accès à nos matériaux,
- Sécuriser les composants, notamment dans l'électronique et la robotique, qui sont indispensables à l'industrie de demain, et où nous avons du retard à rattraper,
- Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres,
- Soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et métiers d'avenir,
- Soutenir de manière transversale l'émergence de l'industrialisation de start-ups, décisives pour le déploiement de l'innovation,
- Accompagner l'excellence de nos écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

Différents outils, de la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée, jusqu'à la production d'un nouveau produit/service :

- Programmes et équipements prioritaires de recherche,
- Maturation technologique, la R&D, la valorisation de la recherche,
- Démonstration en conditions réelles, amorçage et 1ères commerciales,
- Soutien au déploiement,
- Accélération de la croissance (fonds propres),
- Industrialisation et déploiement,

Etat d'avancement (novembre 2022) :

Plus de 8,4 Mds€ investis dans la transition de tous les secteurs ; un écosystème de 1 752 projets lauréats, tous engagés pour faire du futur une réussite commune  
20 Mds€ comme cible d'ici fin 2023

Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) :

2 types de PEPR : 3 Md€

- Volet amont/recherche des stratégies d'accélération : 2 Md€

Relever les défis que la France s'est fixée dans de nombreux domaines de recherche afin d'assurer à la France une place de premier rang dans ces domaines stratégiques pour son économie et sa souveraineté

- PEPR exploratoire : 1 Md€

Lancer des programmes de recherche dans des secteurs scientifiques ou technologiques en émergence, proposés par les acteurs scientifiques, et pour lesquels l'Etat souhaite identifier et structurer des écosystèmes afin de pouvoir identifier si ces thématiques seront de nouveaux axes prioritaires pour la France tant sur l'amont que sur l'aval.

Une organisation propre à chaque PEPR mais des éléments communs (des pilotes et des partenaires du PEPR, des projets ciblés initialement, des AAP/AMI internes, ...).

Etat d'avancement des PEPR « accélérations » :

26 PEPR accélérations lancés pour 1,54 Md€

Etat d'avancement des PEPR « exploratoires » :

Des appels à programme (AAP) pour :

- Identifier les PEPR susceptibles de faire émerger ou de s'intégrer dans des stratégies d'exploration,
- Désigner par l'Etat un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche comme pilotes scientifiques et valider le document de cadrage scientifique soumis,
- Enveloppe totale : 1 Md€,
- Cible : une vingtaine de PEPR exploratoires,

Processus en 3 vagues :

- Vague 1 : 4 projets retenus pour 200 M€ sur 19 projets déposés,
- Vague 2 : 13 projets retenus pour 600 M€ sur 30 projets déposés,
- Vague 3 : en cours,

PEPR exploratoires, vague 1 :

- DIADEME – Allie conception responsable des ressources et calcul numérique pour proposer à notre industrie des matériaux de nouvelle génération très compétitifs (CEA, CNRS) – 85 M€,
- Faircarbon – Propose de mieux comprendre les cycles biogéochimiques afin de pouvoir changer résolument d'échelle vers la neutralité Carbone (CNRS, INRAE) – 40 M€,
- MoleculArXiv – Est au cœur de la transition numérique mais aussi écologique puisqu'il propose de développer le stockage de données sur l'ADN ou dérivés, une solution technologique radicale au problème de la conservation sur la durée de données toujours plus massives (CNRS) – 20 M€,
- OneWater – Fera évoluer vers une conception et une gestion plus responsable de l'eau en tant que bien commun essentiel (BRGM, CNRS, INRAE) – 53 M€,

PEPR exploratoires, vague 2 :

- ATLASea – Atlas des génomes marins : des données massives à l'innovation (CEA, CNRS) – 41,23 M€,
- BRIDGES – Relier les objectifs de conservation, de développement et de coopération pour accroître la résilience au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et aux conflits émergents (CNRS, IFREMER, IRD) – 28,31 M€,
- eNSEMBLE - Futur de la collaboration numérique (CNRS, INRIA, UGA, UPS) – 38,25 M€,
- IRIMa – Gestion intégrée des Risques pour des sociétés plus résilientes à l'ère des changements globaux (BRGM, CNRS, UGA) – 51,94 M€,
- LUMA – Valoriser les interactions Lumière-Matière (CNRS, CEA) – 40,38 M€,
- NumPex – Numérique Hautes Performances pour l'Exascale (CEA, CNRS, INRIA) – 40,80 M€,
- O2R – Robotique Organique (CEA, INRIA, CNRS) – 34 M€,
- Origins – Origines, des planètes à la vie – ruptures technologiques, sociétales et épistémiques (CNRS) – 45,51 M€ (l'université de Poitiers est partenaire du programme),
- PROPSY – Projet-Programme en Psychiatrie de Précision (INSERM, CNRS) – 80 M€,
- SOLU-BIOD – Biodiversité et solutions fondées sur la nature : innover avec la nature pour créer des impacts positifs pour la biodiversité, la société et l'économie (CNRS, INRAE) – 44,2 M€,
- SOUSSol – Sous-Sol, bien commun (CNRS, BRGM) – 71,4 M€,
- SPIN – Innovations spintroniques pour un numérique frugal, agile et durable (CEA, CNRS) – 38,13 M€,
- TRACCS – TRANSformer la modélisation du Climat pour les services Climatiques (CNRS, Météo-France) – 51 M€.

La Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation est chargée du suivi des PEPR pour la région Nouvelle-Aquitaine. C'est un enjeu très important pour les communautés scientifiques de nos territoires de s'approprier le plus possible ces PEPR. Ils représentent en effet une manne financière très conséquente, mais le dispositif est dense avec une cinquantaine de PEPR, chacun ayant ses propres AAP internes. Il est donc nécessaire que les laboratoires aient une compréhension claire du dispositif pour aller vers les PEPR correspondant bien à leurs activités de recherche et travailler de façon collaborative avec les collègues d'autres laboratoires nationaux afin de contribuer à constituer des communautés scientifiques autour de thématiques données.

M. GERVAIS se félicite que l'établissement soit associé au PEPR Origins. Lors du lancement des programmes, l'université de Poitiers a répondu et était initialement partie prenante dans plusieurs programmes comme partenaire. Elle a contribué notamment au PEPR DIADÈME à travers les laboratoires PPRIME et IC2MP, mais n'a finalement pas été retenue. Il lui est cependant encore possible d'être pilote scientifique ou partenaire de projets dans cadre des AAP internes au programme. Sur les PEPR accélérations, elle occupe une position assez importante dans le PEPR Hydrogène décarboné à travers PPRIME et l'IC2MP.

Yannis POUSSET s'interroge sur la stratégie de la Région Nouvelle-Aquitaine et sur les correspondances possibles des PEPR avec les stratégies régionales.

Il y a une politique nationale portée par l'Etat, France 2030, avec notamment les PEPR, qui a vocation à se déployer à l'échelle du territoire national. Dans chaque région, les collectivités, conseils régionaux en tête, ont leur propre politique. Il appartient aux établissements, aux laboratoires, compte tenu de leurs activités, d'aller s'appuyer sur tel ou tel dispositif. Grand Poitiers a aussi sa propre politique et soutient un certain nombre d'actions. Il faut jouer à ces différentes échelles.

Cécile TREFFORT s'interroge sur la place des sciences humaines dans ces programmes.

Il y a une stratégie nationale, avec le PEPR associé, autour des industries culturelles et créatives. Sur le volet Culture, un PEPR accélérations vient d'être lancé, doté de 25 M€. Un AAP a été lancé récemment visant à identifier 15 pôles territoriaux à l'échelle nationale autour des ICC. Derrière tout ce qui est démonstrateurs, il y a la question des usages et de l'acceptabilité des nouveaux services ou produits imaginés dans les stratégies, sur le volet Culture comme sur le volet Enseignement et numérique. Le site de Poitiers a une carte à jouer sur les ICC avec l'association technologies et culture, démarche construite ici depuis longtemps, notamment à travers le précédent CPER. La stratégie nationale autour des ICC semble être un bon point d'entrée pour le site de Poitiers. Ce PEPR vient d'être lancé et le CNRS, pilote scientifique du programme, recense actuellement les laboratoires et établissements de France pour identifier les partenaires potentiels dans le domaine des ICC.

L'université de Poitiers a en effet été contactée par la collègue de l'université de Tours qui porte le projet pour le CNRS. La MSHS est chargée de voir comment se structurer pour faire une réponse concertée à l'échelle de l'établissement.

M. VAUZELLE insiste sur le volet pôles territoriaux. Potentiellement, ce qui se passe à Angoulême a vocation à être crédible dans une demande et dans cette démarche l'université de Poitiers occupe une place importante.

Mme TREFFORT indique que d'une manière générale il est difficile de mettre en relation certaines disciplines des sciences humaines avec l'industrie, le domaine privé, la production. Ces disciplines sont réduites finalement à la place de faire-valoir d'autres choses.

Le pôle Connaissances du SGPI a envoyé un message très fort en direction des SHS pour dire qu'elles occuperont une place visible dans le dispositif. Ces difficultés sont clairement identifiées.

Raphaël THUILLIER intervient sur la sensibilisation des professionnels de santé à l'empreinte Carbone des analyses multiples.

Cela relève d'une évolution des pratiques de prescription et de sa conséquence sur le bilan Carbone. Une piste pourrait être de réfléchir à la question de la formation, notamment de la formation continue. Dans ce qui relève de la formation, il y a les compétences et métiers d'avenir avec un budget très conséquent. L'objectif est de développer de nouvelles formations ou de faire évoluer des formations existantes pour accompagner les transitions.

### **III - Positionnement et missions du collège et des écoles doctorales**

M. GERVAIS rappelle qu'il existe actuellement 5 écoles doctorales et un collège doctoral. Ces structures étaient organisées et portées précédemment dans le cadre de la COMUE jusqu'à sa dissolution fin 2021. Les nouvelles écoles doctorales sont entrées en vigueur à la rentrée 2022. Les

écoles doctorales et le collège doctoral n'ont pas de réel statut. Il s'agit de faire en sorte que ces structures soient dotées d'un statut voté en Conseil d'administration et de saisir cette opportunité pour modifier les contours actuels des écoles doctorales et du collège doctoral. Il s'agit également de remédier à certaines incohérences (par exemple, les ED assurent le recrutement et le suivi des doctorants et les UFR inscrivent et organisent les soutenances). Il y a une volonté de simplifier. D'un point de vue plus politique, le doctorat est assez mal soutenu et il s'agit de lui donner plus de visibilité.

Objectifs :

- Valoriser la place du doctorat,
- Lui donner plus de visibilité,
- Placer le doctorat et la formation doctorale en proximité du pilotage de l'établissement,

C'est pourquoi M. GERVAIS propose la création d'un Centre doctoral. Ce Centre, qui inclurait les 5 écoles doctorales avec les mêmes contours, porterait et suivrait la formation doctorale dans sa totalité.

Le Centre doctoral :

Missions du Centre doctoral :

- L'inscription et la réinscription administrative des étudiant(e)s en doctorat, et HDR,
- Le cadrage et le pilotage de l'offre pédagogique doctorale,
- La communication sur la politique doctorale,
- Le développement de la coopération européenne et internationale (notamment EC2U).

Les Ecoles doctorales :

Missions des ED :

- Idem précédemment (recrutements, CSI, etc.),
- Organisation des formations spécifiques,
- Organisation et suivi de la soutenance.

Structuration :

Conseil du Centre doctoral :

- Un(e) Directeur(trice), nommé(e) par la Présidente,
- Un Conseil de Centre : Directeurs ED, VP Recherche, VP Formation, représentants des personnels d'appui, Directeur DRInnov, représentant(s) ENSMA, doctorants + représentants des grands champs thématiques disciplinaires

Conseils des ED : similaires à ce qui existe actuellement

Personnels d'appui : DRInnov

Le projet de mise en place du Centre doctoral a été présenté aux directeurs des écoles doctorales et du collège doctoral, ainsi qu'aux personnels d'appui. Il a également été annoncé aux directeurs d'UFR et aux directeurs d'unités de recherche.

Les statuts qui sont en cours de rédaction sont presque finalisés. Ils seront soumis à l'examen d'une prochaine Commission Recherche.

#### **IV - Examen du projet de règlement intérieur de la MSHS**

***Voir projet de règlement intérieur en annexe.***

La MSHS est une Unité d'Appui et de Recherche (UAR) avec pour tutelles principales le CNRS et l'université de Poitiers.

Suite à la proposition de règlement intérieur du CNRS, l'examen par l'UP est demandé.

Après relecture par la DAJA, quelques observations restent à valider en Commission Recherche, puis en Conseil d'administration.

Le texte est examiné et quelques corrections effectuées directement en Commission Recherche.

Une question importante concerne la notion de « membre », la même dénomination étant utilisée pour différentes structures : les membres de la MSHS, les membres des laboratoires, les membres de certains conseils ou comités, etc.

Il s'agit d'être plus explicite, et de bien préciser cette notion et ses différents sens en début de texte.

Par ailleurs, il a été fait remarquer que le texte est encore trop genré.

Les membres de la Commission Recherche ne souhaitent pas voter sur cette version corrigée en séance. Ils souhaitent revoir le texte une fois les corrections apportées.

#### **V - Examen des demandes de soutien pour équipements scientifiques 2023**

*Voir tableau récapitulatif en annexe.*

Projets reçus : 16 pour une demande totale de 460 655 €

Montant total disponible 200 k€.

Mise en place d'un Groupe de Travail pour proposition classement-financement :

- Alexandre VINCENT
- Pascal BOURDON
- Jean Marc BERJEAUD
- Laurence LETURMY
- Raphaël THUILLIER
- Yves GERVAIS
- + représentante de Grand Poitiers, Marie-France BRAND

Les projets sont présentés par domaine :

SHS : 2 (79 674 €)

- Interaction « Fatigue mentale-Fatigue musculaire » sur la détermination de l'Endurance à l'Effort Physique. M. AUDIFFREN – MSHS, CERCA & MOVE (20 490 €)
- Mesurer le stress et les émotions des élèves en situation d'apprentissage. S. GOUDEAU – CERCA (59 184 €)

Biologie-Santé : 4 (95 389 €)

- Station déportée pour module STORM. A. CANTEREAU – Plateforme ImageUP, USBS & PRETI (23 700 €)
- Immuno monitoring de cohortes de patients : acquisition d'un congélateur basse température (-80°C) pour la conservation de bio collections. A. HERBELIN – IRMETIST (17 489 €)
- Brain in motion. O. DUPUY – MOVE (34 200 €)
- Mécanismes moléculaires sous-jacents la progression des gliomes et la formation de métastases cérébrales. F. DKHISSI – PRODICET (20 000 €)

Energie-Environnement : 8 (235 055 €)

- Géo Micro. G. MERCERON – PALEVOPRIM & EBI (18 000 €)
- Acquisition d'un outil de quantification et qualification des acides nucléiques. R. VILLEGGER – EBI, LITEC & 4CS (17 160 €)
- Achat d'un détecteur de carbone organique dissous (COD) couplé à une chromatographie d'exclusion stérique. B. TEYCHENE – IC2MP n°1 (39 954 €)
- Analyse de surface par Infra-rouge pour un large panel de matériaux développés à l'IC2MP. E. FOURRE – IC2MP n°2 (27 426 €)
- Reconnaissance Hydrogéophysique des Infiltrations d'eau en zone Non-saturée (RHIN). P. FISCHER – IC2MP n°3 (18 460 €)
- Analyse XRF du carbone et du bore. L. ELOY – IC2MP n°4 (45 466 €)
- Développement de l'imagerie spectrale ultra-rapide par microscopie confocale Raman. N. GUIGNARD – IC2MP n°5 (38 589 €)
- Système analytique. P. BERTRAND – IC2MP n°6 (30 000 €)

SPI : 2 (50 537 €)

- SYCAMI2. J.-F. BARBOT – PPRIME n°1 (22 450 €)
- Canal à surface libre inclinable pour étude d'écoulement au-dessus d'obstacles avec application à la pratique du canoë-kayak et aux échelles à poissons avec seuil. G. ROUSSEAUX – PPRIME n°2 (28 087 €)

Les critères de sélection portent plus particulièrement sur :

- l'intégration de l'équipement à une structure ou plateforme à vocation mutuelle en lien avec les grands champs thématiques et les objectifs de développement durable du PIA4 Excellences : santé et bien-être, éducation de qualité, villes et communauté durable,
- les projets prenant en compte l'amélioration du bilan carbone de la Recherche et sa sobriété énergétique,
- les projets soumis par de jeunes chercheurs (recrutés à l'Université de Poitiers depuis moins de trois ans).

Une attention particulière est portée aux dossiers déposés par les Sciences Humaines, Economiques et Sociales.

Autres critères :

- Veiller à l'équilibre entre les secteurs disciplinaires,
- Prioriser les nouvelles demandes et les laboratoires qui n'ont pas été lauréats les années précédentes,
- Tenir compte des classements proposés par les laboratoires.

Les projets ont fait l'objet d'une double évaluation, par un rapporteur principal proche de la thématique du projet et par un rapporteur secondaire qui en est plus éloigné.

Chaque rapporteur présente brièvement les projets qu'il a examinés, puis donne la note d'évaluation qu'il a attribuée et qui a abouti à une proposition de classement en sous-commission.

Le projet « Mesurer le stress et les émotions des élèves en situation d'apprentissage » de S. GOUDEAU – CERCA a suscité des interrogations sur l'expérience du laboratoire et/ou du porteur quant à l'exploitation et le traitement de données massives. Le directeur du laboratoire a indiqué qu'un ingénieur d'études venait d'être affecté au CERCA, titulaire d'un doctorat dans le domaine de l'informatique et du traitement de signal, rompu au traitement et à la gestion de données. Il a été précisé que la totalité du montant demandé ne pourrait pas être attribuée et que seules les dépenses d'équipement pourraient être prises en charge.

***La Commission Recherche approuve par 28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention les propositions de soutien pour équipements scientifiques 2023.***

## **VI - Décharges d'enseignement sur subvention recherche**

Les subventions recherche concernées sont principalement les subventions ANR Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC), mais pas seulement. Il peut s'agir également des subventions recherche émanant de Fondations. En revanche, les subventions dans le cadre de conventions de recherche partenariales sont exclues.

Il est possible de financer une décharge d'enseignement si cela est explicitement mentionné dans la convention : l'éligibilité de la dépense doit être inscrite dans la convention.

Actuellement :

ANR JCJC : Possibilité d'une décharge au maximum de 70 HETD/3 ans, avec un maximum de 50 HETD sur l'une des 3 années

Proposition :

Possibilité d'une décharge au maximum (\*) de 64 HETD/an pendant 3 ans (lorsqu'éligible)

(\*) si soutenable financièrement

NB : Coût complet d'une décharge de 64 HETD/an pendant 3 ans :  $185 \text{ €/H} \times 64 \times 3 = 35\,520 \text{ €}$

Mme TREFFORT observe que ces décharges d'enseignement conduisent à faire reporter les cours sur d'autres enseignants-chercheurs, ce qui pose des difficultés pour certaines sections (06 - Sciences de gestion, 21 - Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux).

Le fait de demander un coût complet doit permettre de répondre à cette préoccupation et de financer éventuellement le recrutement d'ATER.

***La Commission Recherche approuve à l'unanimité la proposition d'une décharge d'enseignement sur subvention recherche (ANR JCJC ou Fondation exclusivement) au maximum de 64 HETD/an pendant 3 ans à la condition que la dépense soit éligible et soutenable financièrement.***

## **VII - Informations diverses**

### **- AAP Recherche Région - PSGAR**

AAP Recherche : RAS.

PSGAR : 4 programmes ont été retenus par la Région : Maladies infectieuses (porté par l'Université de Bordeaux), Multirisque en Forêt (INRAE), Submersion et Erosion des Littoraux (Université de Bordeaux), Transition agro-écologique (INRAE). L'UP participe dans les 4 programmes.

Le problème est l'effet sur l'AAP Recherche, l'enveloppe financière étant commune aux deux AAP et devant être partagée à terme, moitié AAP Recherche et moitié AAP PSGAR.

Comme il est plus difficile de répondre à l'AAP PSGAR, il est important pour l'UP de porter des programmes dès l'an prochain. Pour cela, il faut être force de proposition de thématiques. Une thématique Energie devrait être proposée par l'université de Pau. Les réseaux régionaux jouent un rôle important dans le choix des thématiques.

### **- Excellences UP<sup>2</sup>**

La reconduction de l'AAP Impulsions interdisciplinaires Recherche est confirmée en avril. Il permettra de financer 8 à 14 projets (3 à 15 k€/projet). Les critères seront similaires à ceux retenus lors

du précédent AAP. Attention toutefois, un plan de gestion des données (PGD) sera exigé cette année pour les projets retenus qui génèrent de la donnée.

### **- CPER**

La signature du CPER devait avoir lieu en décembre 2022. Elle a été repoussée au printemps 2023.

Jusqu'à présent, seule la part Etat était disponible et il ne pouvait pas y avoir de lancement de projets sur la part Région tant que le CPER n'était pas signé. Désormais, le lancement de projets sur la part Région est possible grâce à la mobilisation de crédits du plan France relance.

### **- Déploiement des Structures Fédératives de Recherche**

La mise en place des structures fédératives se poursuit : IFR biologie-santé (la réunion du comité de pilotage élargi - acteurs, tutelles a eu lieu le 28 février), IFR Droit, IFR SP2MI, IFR 3E, IFR SHS.

La rédaction de statuts est en cours. Ils seront présentés prochainement aux Directeurs d'unités, puis à la Commission Recherche.

Michel AUDIFFREN s'interroge sur l'articulation entre la MSHS et l'IFR SHS.

La MSHS est une unité d'appui à la recherche (UAR). L'IFR SHS devrait inclure la MSHS et les laboratoires du secteur SHS.

### **- Dates des CR 2022-2023**

4 mai - 8 juin - 29 juin - 6 juillet.

### **VIII - Questions diverses**

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Yves GERVAIS  
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'G' followed by a horizontal line.

